006-210600060-20240620-2024\_06\_3-DE Reçu le 26/06/**REPUBLIQUE FRANCAISE** 

### DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL De la Commune d'ASPREMONT (06790)

### Séance du 20 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt juin à 19h00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE.

<u>Date de</u> <u>convocation</u>: 14.06.2024

#### <u>Présents</u>:

M. BONSIGNORE Pascal

M. PIERACCINI Joel
Mme GIAUFFRET Caroline
M. ARZANI Jean-Pierre
Mme FAYOLLE Patricia
Mme PERNOT Chantal
M ANDRIO Franck
M. MERCIER Thierry
M. COUBETERGUES Benoit
M. BARBIER Olivier.
Mme DI BARTOLO Claire
Mme GIGNOUX Laure
Mme HAM Emmanuelle
Mme SALET Catherine
M. GIOAN Aimé

#### Excusés avec procuration:

- Madame Isabelle VONNER a donné pouvoir à Monsieur BONSIGNORE Pascal.
- Monsieur CHAIX Michel a donné pouvoir à Monsieur PIERRACINI Joel.

#### Absents:

- Madame Geneviève ASSO CHARNET
- Monsieur Gilles. LE MORVAN

Madame Catherine SALET a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice: 19

Présents: 15 Pouvoirs: 2 Votants: 17

## AR Prefecture POINT N°3 DENOMINATION DE LA PLACE ET DU JARDIN DU CHATEAU

Reçu le 26/06/2024

Vu L. 2121-29 du CGCT du Code Géréral des Collectivités, il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques,

Considérant le dévouement de Monsieur Antoine BARBIER issu d'une très ancienne famille aspremontoise et conseiller municipal durant 35 ans.

Considérant son dévouement et sa contribution au développement de la commune et du bien-être de ses habitants.

Considérant la position de Monsieur Philippe MILON dont la famille de notables est installée à Aspremont depuis 1771 et qui permet la réalisation de l'opération emblématique de sécurisation des remparts du château et de l'aménagement des jardins,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de dénommer la place du château dite place Soubrane, place Antoine BARBIER. Il en est de même en ce qui concerne le jardin du château qui devient le jardin MILON.

## Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés de dénommer :

- la place du château dite place Soubrane, place Antoine BARBIER.
- et le jardin du château ,le jardin MILON.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.

Aspremont, le 21 Juin 2024

Le Maire.

scal BONSIGNORE